

# Plan « Espoir Banlieues » : volet éducatif

Le plan « Espoir Banlieues : une dynamique pour la France », élaboré par Fadela Amara, a été pensé autour de cinq secteurs clés. Parmi eux, l'éducation a fait l'objet d'une attention particulière. Ce volet a été détaillé par le ministre de l'éducation nationale, Xavier Darcos, accompagné de la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, dans son discours du 14 février 2008\*. Il impulse une série d'actions qui seront adaptées au niveau de chaque académie. Ces objectifs se déclinent en adéquation avec les grandes orientations du projet académique : réussite, équité et solidarité.

\* [www.education.gouv.fr/cid20978/volet-education-nationale-de-la-dynamique-espoir-banlieues.html](http://www.education.gouv.fr/cid20978/volet-education-nationale-de-la-dynamique-espoir-banlieues.html)

## Étendre l'accompagnement éducatif

- Accueil des élèves après les cours, 2 heures, 4 jours par semaine : soutien scolaire, pratiques culturelles, artistiques et sportives
- Mise en place, depuis la rentrée 2007, dans tous les collèges de l'éducation prioritaire
- Extension du dispositif dans les écoles élémentaires classées en éducation prioritaire au plus tard en octobre 2008
- À terme (phase 2008-2011) : extension à tous les établissements

BO n°25 du 19 juin 2008 ([www.education.gouv.fr/bo/2008/25/default.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/2008/25/default.htm))

Voir les témoignages dans les numéros 24 et 25 du journal « L'Éducation prioritaire » ([www.crdp.ac-creteil.fr/cddp93/edition/Educprio/Educprio.htm](http://www.crdp.ac-creteil.fr/cddp93/edition/Educprio/Educprio.htm))

## Faciliter l'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

- Constat : phénomène d'autocensure. Environ 400 établissements en France présentent peu ou pas d'élèves en classes préparatoires
- Objectif : fin juin 2008, dans les lycées généraux et technologiques, 5 % des élèves les plus méritants se voient proposer un accès en CPGE

## Créer 30 sites d'excellence

- 30 lycées des quartiers difficiles, dès la rentrée 2008, érigés en site d'excellence, dont 3 en Seine-Saint-Denis : Olympe de Gouges à Noisy-le-Sec, Maurice Utrillo à Stains, Henri Wallon à Aubervilliers
- Sections internationales avec enseignement renforcé des langues vivantes.
- Filières d'excellence artistiques et culturelles, classes à horaires aménagés, préparées par un accès facilité aux arts et aux spectacles en collège.

## Favoriser la mixité sociale dans les écoles

- Expérimenter le principe du transfert en bus (« *busing* ») des élèves dans les quartiers en difficulté vers des établissements socialement plus hétérogènes
- 50 sites concernés à la rentrée 2008 pour des classes de CM1 et CM2
- Mise en œuvre dans les communes volontaires
- Financement du transport et de la restauration scolaire sur fonds d'État (ACSE)

## Casser les ghettos scolaires

- Ciblage des collèges les plus dégradés ou les plus évités des quartiers difficiles à la fin de l'année 2008-2009
- Redéploiement des élèves vers d'autres établissements scolaires pour améliorer leurs perspectives
- Intégration de leur destruction - reconstruction dans le programme national de rénovation urbaine. Soutien de l'ANRU aux opérations pilotées par les collectivités territoriales

# 9 objectifs

## Lutter contre le décrochage scolaire

- Améliorer la cohérence de l'action scolaire et éducative pour mieux prévenir le décrochage et l'absentéisme
- Accompagner tous les jeunes sortant sans diplôme ou sans qualification en renforçant les partenariats notamment entre la mission générale d'insertion, les CIO et les missions locales

## Multiplier les écoles de la deuxième chance (E2C)

- Conditions d'éligibilité des écoles à la taxe d'apprentissage élargies
- Objectif : doublement des places en E2C pour la rentrée 2009 (+ 4000)
- À terme, une école de la deuxième chance dans chaque département (actuellement une école avec 4 antennes en Seine-Saint-Denis : La Courneuve, La Plaine Saint-Denis, Rosny-sous-Bois et Sevran)

## Développer les internats

- Aujourd'hui en France : 27 internats et 670 places.
- Objectif : doublement des places ouvertes à la fin de l'année 2008 (+ 700)
- Création de 3 internats d'excellence en collège en Seine-Saint-Denis : Braque à Neuilly-sur-Marne (langues vivantes), Lurçat à Saint-Denis (équitation et athlétisme), futur collège à Bobigny (art et culture)
- Création d'un internat du CM1 à la 6<sup>e</sup> dans le cadre du dispositif de réussite éducative dans le centre d'accueil de Mériel appartenant à la ville de Saint-Denis.

## Faciliter les stages

- Permettre une plus grande équité dans l'accès aux stages (avec une meilleure lisibilité de l'offre)
- Création, pour la rentrée 2009, d'une banque de stage dans chaque académie
- Population ciblée : voie professionnelle (du CAP au BTS)
- Travail en relation avec les organisations patronales et professionnelles territoriales (MEDEF, CGPME, chambres consulaires et chambres de commerce)

# L'internat, structure de réussite éducative

**Le développement d'internats d'excellence est un des projets phares du plan « Espoir Banlieues » lancé par la secrétaire d'État à la ville Fadela Amara. Dans son discours du 14 février 2008, le ministre de l'Éducation nationale Xavier Darcos précise l'objectif de ces structures : « répondre à tous les jeunes qui n'ont pas chez eux les conditions de travail dont ils auraient besoin pour réussir leurs études. Ces élèves, qui sont souvent parmi les plus méritants, doivent avoir la possibilité d'être accueillis durant la semaine dans des internats d'excellence, où ils pourront bénéficier d'un hébergement et d'un projet éducatif renforcé pour les aider à réussir leurs études. »**

**N**OUS SOMMES LOIN DE L'IMAGE que certains de nos élèves et de leur famille ont encore à l'esprit : la « pension-punition », haut lieu de mise au pas des esprits rebelles : « si tu ne travailles pas, tu iras en pension ». Cette image tenace tient probablement à des confusions et à un manque de connaissance historique de ces dispositifs. Selon les historiens, au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, l'internat occupait une place importante. Il était considéré comme la meilleure façon d'être scolarisé, encore fallait-il avoir le niveau requis en raison de la sélection pour y accéder. Il touchait une minorité d'élèves, surtout des héritiers. Jusqu'à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'internat fut, pour de nombreux enfants de familles modestes, boursiers méritants, une vraie chance de réussite. C'est à partir de l'après-guerre que ce point de vue s'inverse. Cela tient à plusieurs raisons : il y a plus d'établissements à travers le pays et plus de moyens de transport pour y accéder ; la massification de l'enseignement secondaire déborde très largement les possibilités d'accueil en internat. L'internat devient une formule réservée à des situations particulières : enfants handicapés, jeunes délinquants, études obligeant à partir loin de chez soi...

Aujourd'hui, tout nous pousse à corriger la pénurie des capacités d'accueil en internat. De nombreux parents, situés notamment en zone urbanisée, sans renoncer en rien à la responsabilité qui est la leur, souhaitent pouvoir faire ce choix. Actuellement 0,5 % de collégiens sont internes. Dans un tel contexte, seules les familles les plus aisées, par le recours à l'offre privée, ont une possibilité effective de choix. Des enfants et des adolescents en viennent à exprimer également ce souhait. Les raisons sont multiples : ce peut être le temps d'un divorce, d'un changement professionnel, le besoin d'introduire une distance bénéfique par rapport à une situation familiale compliquée, sortir d'un environnement quotidien peu propice à l'effort et à la concentration scolaire. L'État doit être garant de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national et permettre à toutes les familles de pouvoir faire ce choix. Il est essentiel que la réponse apportée soit à la mesure de ces nouvelles attentes car l'internat peut représenter un atout déterminant pour la réussite scolaire et l'intégration sociale des élèves car il offre un cadre structurant pour beaucoup d'enfants et d'adolescents qui ne disposent pas des conditions favorables à leurs études dans leur environnement familial.

« L'éducation, disait Hannah Arendt, est le point où nous décidons si nous aimons assez le monde pour en assumer la responsabilité ». L'internat pourrait être un des points où nous décidons si nous aimons assez nos enfants pour offrir, à chacun selon ses besoins, les conditions les mieux adaptées à une adolescence heureuse et à une scolarité réussie.

## La résidence scolaire de la ville de Saint-Denis

La résidence scolaire (internat de réussite éducative), résultat d'une étroite collaboration entre l'Éducation nationale et la ville de Saint-Denis, a ouvert ses portes au mois de mai dernier. Elle est située dans la propriété de la ville de Saint-Denis, à Mériel (Val-d'Oise). Proche de Saint-Denis (proximité des services et des familles, facilité de transport), elle peut accueillir et héberger sans difficulté et sans aménagement particulier un groupe d'enfants et son encadrement. Cette propriété accueille par ailleurs les activités des centres de loisirs, le mercredi et durant les vacances scolaires.

À l'origine du projet, c'est l'engagement de la ville de Saint-Denis durant l'année 2006 dans le programme national de la réussite éducative qui a permis de relancer une réflexion initiée dans le cadre municipal, ayant pour objet la création au sein de l'un des centres de vacances de la ville d'une structure destinée à accueillir des enfants ou des adolescents rencontrant des difficultés scolaires et éducatives. Dès les premières discussions, cette intention a été partagée par l'Éducation nationale qui a fait du développement de l'offre d'internat l'une de ses priorités. Le groupe de travail composé des services municipaux et des représentants locaux et départementaux de l'Éducation nationale (inspecteur départe-

mental adjoint, inspecteurs des circonscriptions de Saint-Denis, référent pour la politique de la ville) s'est mis en place à partir du printemps 2007. Figurant parmi les onze actions du projet de Réussite éducative 2007 de Saint-Denis, ce projet a par ailleurs été examiné dans le cadre du conseil consultatif du dispositif. La création de cette résidence scolaire repose bien sur la volonté partagée par les services de l'Éducation nationale et de la ville de disposer d'un outil supplémentaire au service de la réussite scolaire et de l'épanouissement des jeunes dionysiens. L'inscription d'un enfant s'effectue dans la recherche de participation active de la famille, avec la préoccupation que son éloignement passager du milieu familial lui soit profitable du point de vue scolaire. Il s'agit de permettre à l'enfant de reprendre pied dans sa scolarité, de revenir mieux armé pour retrouver l'ordinaire de sa classe habituelle, de mieux mesurer l'intérêt et l'utilité du travail personnel. La scolarité au sein de la résidence respecte le programme scolaire des classes concernées.

Le public visé : des enfants de niveau scolaire CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>. En effet, les premières fortes ruptures dans la scolarité sont en général observées à ces niveaux là. Ce constat a déterminé la fonction préventive confiée à la résidence. Dans la période d'ouverture, entre mai et juillet 2008, cinq enfants sont accueillis. À terme ils seront entre dix et quinze. Ces élèves rencontrent des difficultés provenant de conditions matérielles d'existence de la famille (logement dégradé, insalubre, éloignement du lieu de scolarisation), du contexte social et économique (éclatement du noyau familial, monoparentalité, désagrégation de la relation entre parents et enfants, isolement de la famille), de la relation à l'école (non transmission de la culture scolaire), enfin de l'environnement quotidien école/quartier (relations aux pairs). Ces difficultés cumulées ou distinctes ont eu des répercussions sur le déroulement de la scolarité de l'enfant : retard dans les acquisitions, absentéisme...

L'enfant accueilli à Mériel ne peut a priori faire l'objet d'une mesure de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou d'un suivi de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Chaque enfant bénéficie d'un parcours personnalisé de réussite éducative (PPRE) construit avec la famille, avec le concours des référents de parcours, qui concerne toutes les dimensions utiles au développement de l'enfant : santé, accès au sport, aux loisirs, à la culture... Le retour de l'enfant au sein de sa famille, de son établissement scolaire, la poursuite de sa scolarité, l'accès aux activités d'éveil se préparent dans ce cadre. La validation de la candidature s'effectue dans le cadre de la réunion de l'équipe pluridisciplinaire de soutien qui regroupe tous les professionnels concernés : médiateurs et coordonnateurs de l'Éducation nationale, éducateurs, psychologues, référents de parcours, responsables de la résidence. Les informations échangées restent confidentielles. La résidence scolaire accueille les enfants du lundi matin au vendredi soir. Le temps scolaire est réparti sur quatre jours, le mercredi étant consacré à des activités partagées avec le centre de loisirs, présent sur place. La durée est variable et déterminée dans le cadre du PPRE construit avec l'enfant et sa famille. Elle peut varier de trois mois à la quasi-totalité de l'année scolaire.

L'équipe permanente chargée de la résidence scolaire est composée d'un responsable administratif et éducatif (personnel de la ville de Saint-Denis), d'un enseignant expérimenté mis à disposition par l'Éducation nationale, de quatre assistants d'éducation chargés d'assister l'enseignant, de prendre en charge les différents temps de la journée et de la nuit (restauration, lever, coucher, activités périscolaires...) et de deux agents à temps plein chargés de l'entretien et de la restauration. L'intervention ultérieure d'un éducateur est envisagée afin de compléter l'équipe constituée.

**Cora Houy**

*Merci à Jean-Marc Robinet, coordonnateur de réussite éducative de la ville de Saint-Denis, pour sa contribution*

# L'école de la deuxième chance (E2C)

Issue d'un concept européen, l'École de la deuxième chance a pour objectif l'intégration professionnelle et sociale durable de jeunes âgés de 18 à 25 ans, sortis du système éducatif sans qualification ni diplôme. Ce dispositif innovant s'inscrit dans la continuité des principes contenus dans le Livre blanc de la Commission européenne, présenté en 1995 par Edith Cresson. 16 écoles ont été créées en France. En 2007, ces écoles ont accueilli 3 713 jeunes. 61 % ont trouvé une issue positive vers l'emploi ou la formation professionnelle qualifiante. L'E2C 93 est une école départementale, créée à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) en Seine-Saint-Denis. Elle est implantée dans quatre villes du département : La Courneuve, La Plaine Saint-Denis, Sevran et Rosny-sous-Bois. Elle accueille plus de 500 stagiaires par an, âgés de 18 à 30 ans. Elle leur propose de s'engager dans une dynamique de réussite reposant sur des principes forts tels que l'engagement volontaire du jeune et sa volonté de se prendre en charge, une pédagogie alliant individualisation des parcours et dynamique collective ainsi qu'une forte implication des entreprises dans la construction du projet professionnel des jeunes.

## Diagnostic, parcours et suivi

Les bénéficiaires de ce dispositif font l'objet d'un diagnostic en amont afin d'identifier les difficultés qu'ils rencontrent et leur besoins en apprentissage. À l'issue du diagnostic, chaque stagiaire se voit proposer un plan de formation. Les parcours sont à temps plein et peuvent durer jusqu'à 1 400 heures. Ils se déroulent en alternance, à peu près mi-temps en centre et mi-temps en entreprise. Les activités proposées, individuellement et collectivement, visent à l'acquisition de compétences socio-professionnelles et techniques en entreprise ainsi que l'acquisition de compétences en lecture, écriture, calcul, raisonnement logique, bureautique, Internet et culture générale en centre. Les entrées sont groupées à des dates fixes tout au long de l'année et les sorties sont individualisées. Les jeunes peuvent quitter la structure dès qu'ils ont trouvé une solution vers l'emploi ou la formation qualifiante sur la base du métier choisi. Chaque stagiaire est suivi par un référent. Ce suivi a pour objectif de favoriser la cohérence et la continuité du parcours et permet d'accompagner le stagiaire dans la résolution de difficultés pouvant mettre en péril son projet.

Loin de vouloir se substituer aux dispositifs existants, l'E2C évolue dans une logique de partenariat et de complémentarité avec les dispositifs présents sur le territoire. L'E2C de Seine-Saint-Denis affiche régulièrement un taux de réussite de 65 % quant à une issue positive vers l'emploi ou la formation professionnelle qualifiante. Son modèle pédagogique paraît efficace pour une insertion professionnelle et sociale stable. Bien qu'il ne soit pas applicable tel quel à d'autres populations, ce modèle pourrait être source d'inspiration pour d'autres expériences innovantes.

**Jeanne Schneider, directrice de l'école de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis**

Retrouvez tous les numéros du journal « L'éducation prioritaire » sur [www.crdp.ac-creteil.fr/cddp93](http://www.crdp.ac-creteil.fr/cddp93)

**Directeur de publication : Daniel Auverlot**, inspecteur d'académie DSDEN  
**Directeur de rédaction : Philippe Salvy**, directeur du CDDP 93.  
**Rédactrice en chef : Cora Houy**, directrice adjointe du CDDP 93.  
**Comité de rédaction : Alain Seksig** IEN (IA 93), **Philippe Gérard** (IA 93), **Jacqueline Angers** (principale adjointe), **Richard-Daniel Boisson** (IEN), **Stella Caudry** (IEN), **Sébastien Constant** (coordonnateur REP), **Natacha Dumay** (coordonnatrice REP), **Guy Feret** (principal de collège), **Sophie Grosse** (coordonnatrice REP), **Claudine Joubert** (coordonnatrice REP), **Muriel Morgenstern-Lee** (coordonnatrice REP), **Patricia Rolland** (CRDP-CAREP), **Sylvie Steiner** (coordonnatrice REP), **Pierre Temim** (directeur d'école), **Francis Tourigny** (CRDP-CAREP).  
**Traitement PAO : Cora Houy**, CDDP 93.  
**Tirage offset : Pierre Duval**, CDDP 93  
Imprimé au centre départemental de documentation pédagogique de la Seine-Saint-Denis, 48-50 rue Anizan Cavillon, 93350 Le Bourget. Tél. : 01 49 92 17 17. Fax : 01 49 92 17 15. Courriel : cora.houy@ac-creteil.fr.